



CHARTRE DU (DE LA) JOUEUR(SE) DE VOLLEY

Avoir l'esprit sportif, dans le sport et dans la vie, c'est :

- *Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même et des autres*
- *Être honnête et loyal*
- *Être solidaire et tolérant*

Une charte ce sont des droits, des devoirs et des règles de vie à respecter !

Cette charte rappelle les valeurs et les principes fondamentaux de notre club en matière de pratique sportive en général, et dans la pratique du Volley en particulier.

Elle intègre le fait qu'une association a une vocation éducative qui s'exprime concrètement au travers d'attitudes et de comportements.

Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place, notre club.

Le joueur a le droit :

- d'avoir une formation de qualité
- de s'amuser, jouer et prendre du plaisir avec la possibilité d'initiatives et de risque d'erreurs
- à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès & de ses difficultés
- à l'attitude exemplaire de ses entraîneurs, dirigeants, partenaires et adversaires
- de participer à des « compétitions » adaptées à son niveau de jeu
- de pratiquer son sport en toute sécurité (protections individuelles, transports, règles adaptées...)
- au respect de sa personnalité, de ses convictions, de ses différences
- d'avoir le droit de ne pas être un champion
- à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin »
- de demander la formation pour devenir arbitre

Le joueur a le devoir :

- d'être à jour de paiement de la cotisation avant le premier match de la saison de son équipe et en ordre au niveau de démarches administratives
- de posséder une assurance responsabilité civile
- de respecter les règles et les valeurs du Volley et du club
- de respecter le protocole sanitaire si celui-ci est mis en place
- d'être respectueux des règles du jeu, de son environnement (partenaires, adversaires, lieux, matériel, arbitres, installations...)
- d'être poli et aimable
- d'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation, ni au groupe
- de respecter l'encadrement (entraîneurs, arbitres et dirigeants)
- de participer aux entraînements et aux tournois
- de prévenir son entraîneur en cas d'absence
- de privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel
- de se comporter de manière responsable et avec « fair-play »

Les règles de vie à respecter :

- participer aux petites tâches matérielles quand on lui demande ou même spontanément : installation et rangement du matériel, tenue du bar, participation aux activités extra sportives, etc.
- donner, en toutes circonstances, une bonne image de son club
- accepter, voir aider, ceux qui auraient des difficultés
- transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées